

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

**ALLIANZ I.A.R.D.** – dont le siège social est sis, 1 cours Michelet, CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

La Société **MME WEINBERGER STEPHANIE**  
 Domiciliée : 33 B RUE DES VOSGES  
 90110 ROMAGNY SOUS ROUGEMONT

a souscrit un contrat d'assurance portant le n° **60 818 248** ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de sa **responsabilité civile contractuelle** encourue du fait de l'exercice de son activité de **voiturier** en raison des dommages et pertes matériels subis par les marchandises qui lui sont remises en vue d'un transport public de marchandises par voie terrestre.

**Engagement maximum de l'Assureur : 10 000 €** par véhicule, par sinistre et/ou événement,

Porté **en cas de faute inexcusable** à : **15 000 €** par véhicule, par sinistre et/ou événement.

**Avec dans tous les cas un maximum de 20 000 €** par sinistre et/ou événement.

Ce contrat a également pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la **responsabilité civile générale** qu'il peut encourir en sa qualité de **voiturier** en raison des dommages corporels, des dommages matériels et des dommages immatériels consécutifs causés aux tiers et résultant de l'exploitation par son entreprise dans le cadre de l'activité précitée.

Etendue géographique de la garantie : **France Métropolitaine, Principautés de Monaco et Andorre, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume uni, Suède, Suisse, Italie, Grèce, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie.**


**Contrat d'assurance valable du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.**

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

**Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.**

Fait à Paris la Défense, le 21 janvier 2021.

L'Assureur

  
**Allianz Gaetan GRASSLER**  
 Agent Général  
 15 bis avenue Aristide Briand  
 25400 AUDINCOURT  
 Tél. 03 81 91 12 22  
 N° ORIAS 17001941